

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 décembre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Mesdames et messieurs,

A la suite de la restructuration des services communautaires ayant eu pour objectifs de répondre à des missions nouvelles, la réorganisation des directions a entraîné une inadéquation de certains postes existants avec le grade des agents les occupant, la nature des missions exercées ayant été modifiée.

Compte tenu de cette évolution, il apparaît à présent nécessaire de réajuster dans les services les grades détenus par les agents aux fonctions réellement exercées et ce, en opérant les transformations d'emplois adéquates. Ces régularisations n'entraînent pas de dépenses supplémentaires pour la collectivité.

Par ailleurs, concernant les effectifs de l'année 1998, diverses propositions vous sont soumises faisant suite aux rencontres du vice-président chargé des ressources humaines, du secrétaire général et du directeur des ressources humaines avec l'ensemble des directeurs de service. Les orientations prises se traduisent par différentes demandes de création et de transformation d'emplois et par une modification des conditions de recrutement et de rémunération d'un emploi spécifique.

Ces propositions sont en cohérence avec les crédits inscrits au budget primitif 1998 pour la masse salariale (+ 3 %) basée, sur une stabilité des effectifs. Elles s'appuient, pour faire face aux besoins nouveaux des directions, sur des redéploiements internes (15 postes), sur des compensations provenant de transferts de crédits ou de financements externes (8 postes) entraînant ainsi l'économie de frais de gestion et de la TVA, à l'exception de la création de 10 postes de sapeur-pompier permettant de répondre aux engagements du protocole d'accord signé le 25 juin 1992 avec les organisations syndicales. La provision de 2 MF incluse dans l'évolution de la masse salariale 1998 serait affectée à cet engagement.

Les créations d'emplois proposées concernent principalement le renforcement du secrétariat général, la prise en compte de missions techniques accrues dans certains services (voirie, eau, logistique et bâtiments, développement urbain) et le renforcement du service de collecte et de ramassage des ordures ménagères.

Ces propositions doivent permettre de répondre à des priorités indispensables au bon fonctionnement des services communautaires, compte tenu des orientations politiques définies dans le plan de mandat et de la masse salariale prévue au budget primitif 1998.

Je vous sou mets en conséquence les demandes suivantes :

**Secrétariat général -**

*Création d'emplois :*

**Inspection générale :**

A la suite d'une réflexion menée depuis longue date et d'une suggestion de la Chambre régionale des comptes, la création d'une inspection générale des services de la Communauté urbaine a été décidée, compte tenu de la taille de notre collectivité et des caractéristiques de son organisation décentralisée.

Cette structure, placée auprès du secrétaire général, serait chargée d'une mission générale d'audit et de contrôle de régularité des procédures et d'enquête sur des sujets ponctuels.

Devant être mise en place progressivement et pour en permettre sa préfiguration, un poste d'administrateur territorial avait été créé par délibération du 17 mars 1997.

Le cadrage des objectifs de l'inspection générale ayant été défini, il apparaît à présent nécessaire de créer **un emploi d'ingénieur en chef 1ère catégorie** et un **emploi d'attaché territorial** afin de permettre à la structure de remplir les missions qui lui sont imparties.

#### Mission conduite de projets :

L'objectif de la mission conduite de projets est de généraliser la gestion de projets auprès des chefs de projets de la Communauté urbaine.

Cette démarche s'articule en trois phases :

- la définition d'une méthodologie de conduite de projets adaptée au contexte de la Communauté urbaine ;
- la réalisation de tests et de vérification sur des sites pilotes ;
- la généralisation de la méthode à l'ensemble des projets menés par les services.

La mission conduite de projet a atteint aujourd'hui sa phase de généralisation, ce qui a pour conséquence sa plus forte implication sur le terrain.

Cette généralisation de la démarche de conduite de projets entraînera une sensible diminution du recours à des prestataires extérieurs et donc des économies sur le poste correspondant du budget.

La mission doit devenir prestataire de services pour les chefs de projet sur leurs propres projets. En outre, la prestation de formation effectuée par des prestataires extérieurs doit demeurer complémentaire de celle assurée prioritairement par la mission.

Afin d'atteindre l'objectif fixé, il est nécessaire d'affecter des moyens humains supplémentaires à cette mission. Aujourd'hui, elle n'a pour effectif qu'un directeur territorial. La création d'un poste de **technicien territorial** serait nécessaire, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs fixés dans des conditions adéquates.

#### Démarche de progrès :

Dans le cadre du plan de mandat et pour répondre à ma demande, une démarche de progrès a été engagée. Cette mission rattachée au secrétaire général doit permettre d'atteindre six objectifs :

- réduire les délais en passant par des procédures mieux définies au niveau politique et au niveau des services ;
- augmenter le volume des investissements pour soutenir l'économie de notre métropole ;
- adapter la qualité des services, en recherchant la juste qualité dans les prestations rendues à la population ;
- recentrer la Communauté urbaine sur ses compétences et rien que ses compétences ;
- diminuer le coût des services et obtenir une meilleure facturation des prestations réalisées ;
- améliorer l'image de la collectivité.

Cette action nécessite la mobilisation et l'implication de l'encadrement mais aussi de l'ensemble des services de la Communauté urbaine et s'appuie sur des méthodes transversales.

Afin de mener à bien cette démarche, un poste d'assistance pour le pilotage de cette mission s'avère nécessaire. Il vous est proposé en conséquence, la création **d'un poste d'ingénieur subdivisionnaire ou d'un attaché territorial** .

#### Mission Perrache-confluent :

Compte tenu de l'élargissement des actions à mener par la mission Perrache-confluent, implantée sur le site, un poste de secrétariat s'avère nécessaire.

En conséquence, il est proposé la création d'un **poste d'adjoint administratif** qui aura pour mission d'assurer des tâches de secrétariat et d'accueil du public.

### **Direction de la propreté -**

#### *Création d'emplois :*

Dans le cadre de la création d'un circuit supplémentaire de collecte d'ordures ménagères sur le territoire de la commune de Saint Priest, monsieur le directeur de la propreté sollicite la création de **2 postes d'agent de salubrité et d'un poste de conducteur spécialisé 2° niveau** .

#### *Transformation de :*

- 7 postes d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382, en 7 postes d'agent de maîtrise, échelle indiciaire brute 249-427 ;

- 10 postes d'agent technique, échelle indiciaire brute 232-364, en 10 postes d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382 ;

- 5 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382, en 5 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343 .

### **Direction de la logistique et des bâtiments -**

#### *Création d'emplois :*

a) - dans le cadre de la construction à Lyon de l'Ecole normale supérieure lettres et sciences humaines, la direction de la logistique et des bâtiments assure la maîtrise d'ouvrage. Pour ce faire, elle a créé une cellule chargée de la conduite d'opérations et a désigné un chef d'opérations dont les missions nécessitent la création **d'un poste d'adjoint administratif** pour assurer le secrétariat et suivre des dossiers avec les partenaires et les services communautaires.

b) - l'évolution de l'informatique a conduit la Communauté urbaine à adapter son organisation au fil des ans en trois étapes :

- initialement, un service informatique externalisé assurant l'ensemble des fonctions de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, développement et exploitation,

- création en 1991 d'une maîtrise d'ouvrage et d'un budget informatique séparant les fonctions de maîtrise d'ouvrage et décentralisant celle-ci pour ses volets "métiers" ; sous-traitance en matière de développement et recherche systématique de progiciels,

- évolution à ce jour de la situation dans le sens souhaité avec une appropriation croissante de l'outil par les utilisateurs qui ont, depuis, acquis une connaissance et une expérience et développé des structures compétentes. Parallèlement, la maîtrise d'ouvrage a dû fonctionner avec un budget stable et des moyens humains constants aujourd'hui insuffisants.

Cette situation est rendue plus difficile, par ailleurs, par l'évolution générale de l'informatique qui s'impose à nous (an 2000, euro, renouvellement du parc matériel et du parc applicatif, nécessité de migrer l'application SUR vers un nouveau produit, nécessité de suivre l'évolution du parc de logiciels) ainsi que par les évolutions souhaitées par les utilisateurs (accroissement du parc de postes de travail et du parc d'applicatifs "métiers", ouverture du système d'information communautaire vers les subdivisions, les communes, les partenaires et le public).

Ces éléments ne sont pas sans créer des contraintes en terme de ressources financières, humaines et organisationnelles.

C'est pourquoi le renforcement de l'équipe fédérale est devenu des plus urgents et afin de ne pas se retrouver rapidement en situation précaire, monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments propose la création de **deux postes d'ingénieur subdivisionnaire ou d'attaché territorial** spécialisés en informatique.

#### *Transformations d'emplois :*

- 4 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343, en 4 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382 ;

- 6 postes d'agent technique, échelle indiciaire brute 232-364, en 6 postes d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382 .

### **Département de l'action foncière -**

*Modification d'un indice de rémunération :*

Par délibération n° 91-2282 du 8 juillet 1991, le précédent conseil a autorisé la création d'un poste de négociateur foncier.

Le contrat de l'intéressé arrivant à échéance le 3 février 1998, madame le directeur du département de l'action foncière souhaite le prolonger en dotant cet emploi de **l'indice majoré 615** à compter de cette date. Cette décision fait suite aux nouvelles responsabilités confiées à l'intéressé qui a su mener efficacement des opérations très complexes de grands projets urbains en cours dans le secteur dont il a la charge exclusive.

*Transformations d'emplois :*

- 2 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343, en 2 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382 ;

- 1 poste de technicien territorial chef, échelle indiciaire brute 393-612, en un poste d'ingénieur subdivisionnaire, échelle indiciaire brute 379-750 .

### **Direction des finances et du contrôle de gestion -**

*Transformations d'emplois :*

- 3 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382, en 3 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343 ;

- 1 poste d'agent de maîtrise, échelle indiciaire brute 249-427, en un poste d'ingénieur subdivisionnaire, échelle indiciaire brute 379-750 .

### **Département développement urbain -**

*Création d'emplois :*

**Développement social urbain :**

Depuis la création du service développement social urbain il y a sept ans, l'augmentation de la charge de travail s'est régulièrement poursuivie, suivant ainsi le développement des actions menées au titre de la politique de la ville, principalement avec le développement des interventions en matière d'habitat-logement.

Ainsi, la structure de la cellule administrative et comptable n'a quasiment pas évolué alors que les missions se sont notablement élargies, tant au plan des crédits consommés par les travaux DSU (23 MF en 1992, 88 MF en 1996) que du nombre d'opérations nouvelles gérées par le service :

- 4 nouvelles OPAH, 5 nouveaux observatoires du logement ;

- 5 nouveaux quartiers devenus opérationnels et d'autres en développement.

Actuellement, le travail de gestion administrative et comptable est en permanence au-delà de la limite de saturation, c'est pourquoi il est proposé la création **d'un poste de rédacteur territorial** pour permettre une meilleure redistribution de la charge de travail et ainsi faire face aux nombreuses demandes.

### Direction des projets urbains :

Les actions inscrites au plan de mandat en matière de développement urbain, qu'il s'agisse de quartiers anciens ou en pleine mutation tel que Vaise, nécessitent un renforcement de la capacité à élaborer des schémas d'organisation cohérents avec les politiques communautaires.

A cet effet, monsieur le directeur du département développement urbain sollicite la création **d'un poste d'ingénieur subdivisionnaire** pour épauler en ce sens l'urbaniste territorial couvrant les communes de Lyon, Villeurbanne et Caluire et Cuire.

### *Transformations d'emplois :*

- 1 poste d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382, en 1 poste d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382 ,

- 15 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382, en 15 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343 .

De plus, monsieur le directeur du département développement urbain sollicite la transformation d'un poste d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382 , en un poste d'agent de maîtrise, échelle indiciaire brute 249-427. Il justifie sa demande par le fait que les missions du poste :

- contrôle et organisation de la reprographie, conseils et assistance aux prestataires,
- assistance et aide aux utilisateurs de micro-informatique,

relèvent plus des fonctions d'un agent de maîtrise que d'un adjoint administratif.

### Direction de la voirie -

#### *Créations d'emplois :*

Compte tenu de différentes missions imparties à sa direction, monsieur le directeur de la voirie sollicite la création d'un certain nombre de postes :

#### Division études :

L'aménagement de deux lignes de tramway par le SYTRAL, maître d'ouvrage, nécessite la création, pour la direction de la voirie impliquée dans cette opération, **d'un emploi d'ingénieur subdivisionnaire** pour les lignes fortes de transports en commun. Le titulaire de ce poste serait l'interlocuteur privilégié dans toutes les phases successives d'élaboration et de validation du projet depuis la rédaction des programmes jusqu'à la validation des dossiers d'exécution.

Il devrait participer à l'ensemble des réunions visant à mettre en oeuvre le projet, afin d'être le garant de la cohérence des politiques communautaires en matière d'urbanisme, de déplacements et de qualité d'espace public. Il veillerait, pour sa direction, au respect des règles de l'art élaborées à ce jour sur l'espace de voirie et devrait mesurer et prévenir les éventuelles dérives, du fait soit de l'évolution des programmes, soit des modifications des processus décisionnels.

Il aurait également à émettre un avis sur tous les documents émanant du maître d'ouvrage (programmes, esquisses, échéanciers, lettres de commande...)

#### Division signalisation - gestion des trafics :

Depuis la restructuration de la voirie, il ressort que la charge des travaux réalisés par chaque technicien de secteur est en progression forte.

S'ajoutent à cette considération :

- les démarches qualité de plus en plus exigeantes ;
- la mise en place d'une mission "Pentes de la Croix-Rousse" entraînant des demandes d'intervention plus soutenues liées à la concentration d'un maximum de difficultés de maintenance (configuration des lieux, diversité des populations) ;
- les grands projets à suivre dans les subdivisions pour aider à la gestion future des ouvrages programmés.

A cet effet, l'évolution continue de la charge de travail nécessite le recrutement d'un technicien coordonnateur de sécurité pour l'ensemble de cette division. Je vous demande donc la création **d'un emploi de technicien territorial**.

Division territoriale :

a) - monsieur le directeur de la voirie s'est vu confier une mission d'assistance technique opérationnelle (subdivision périphérie nord) qui doit permettre de conduire la réalisation d'opérations projetées en matière d'aménagement urbain dans le cadre des développements sociaux de quartiers et de requalification de la zone d'activités de Rillieux la Pape.

Cette mission se décompose en deux phases :

conception : participation à la conception des projets de travaux de voirie ;

réalisation : suivi des chantiers et contrôle de travaux avec le responsable de l'opération.

Pour mener à bien cette mission prévue pour une durée de 13 mois, avec prorogation possible jusqu'à 18 mois, je vous suggère de créer **un poste de chargé de mission contractuel**, rémunéré sur la base de l'indice majoré 405.

b) - la subdivision approvisionnement-production avait déjà, en 1996, sollicité la création d'un emploi d'agent technique mécanicien qui se justifiait par une économie réalisée par ailleurs sur les factures d'entretien du matériel de voirie.

En effet, dans l'optique de la reprise en régie des prestations d'entretien du matériel de voirie, l'étude effectuée sur les factures d'entretien de 1996 a mis en évidence qu'une économie de 227 000 F pourrait être réalisée.

Compte tenu d'une création de poste de mécanicien et de la diminution du budget de location de matériel, le différentiel annuel en faveur de ce recrutement permettrait un gain pour la collectivité de 100 000 F en moyenne par an.

A cet effet, il me semble opportun de vous proposer la création **d'un poste d'agent technique** qui permettrait une économie non négligeable.

*Transformations d'emplois :*

- 8 postes d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382 en :
- . 2 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382 ;
- . 5 postes de technicien territorial, échelle indiciaire brute 298-544 ;
- . 1 poste d'agent de maîtrise, échelle indiciaire brute 249-427.

**Service juridique -***- Transformations d'emplois :*

- 2 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382, en 2 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343.

**Direction de l'eau -***Création d'emplois :*

a) - la loi sur l'eau impose que les collectivités gestionnaires de service d'assainissement s'organisent pour suivre et justifier le fonctionnement des systèmes d'assainissement notamment concernant l'impact des rejets directs en milieu naturel.

Dans ce domaine, la réglementation s'avère être quelque peu en avance sur la technique et les moyens de mesure s'ils existent, ceux-ci demandant à être adaptés au milieu spécifique des réseaux.

Un observatoire de terrain en hydrologie urbaine est en cours de constitution au plan régional ; il s'appuiera sur le réseau d'assainissement communautaire en associant le milieu universitaire et l'Agence de l'eau. Un des objectifs est de retenir, après tests, des systèmes de mesure qualitative et quantitative pour, à terme, équiper de manière pérenne les points névralgiques du réseau d'assainissement.

L'embauche d'un ingénieur s'avère nécessaire pour, dans un premier temps, encadrer cette démarche et acquérir en interne les compétences nécessaires en métrologie appliquée et préfigurer le service métrologie qu'il faudra ensuite développer.

Je vous suggère à cet effet la création **d'un emploi d'ingénieur subdivisionnaire** dont le titulaire du poste serait rattaché au responsable des études, sans présumer pour autant de l'organisation future.

b) - une opération lourde de modernisation et d'extension de la station d'épuration à Pierre Bénite est en cours de réalisation.

Le travail d'identification des tâches à mener a confirmé que, pendant toute l'opération de montage du dossier et de réalisation des travaux, un ingénieur à temps plein est nécessaire pour assurer la conduite d'opération.

D'autres projets importants seront à mener dans l'avenir, projets qui nécessiteront le même suivi par un ingénieur.

Ce poste très spécifique nécessite de posséder une expertise toute particulière dans le domaine des travaux dans les stations d'épurations avec la connaissance complémentaire des contraintes d'exploitation.

Monsieur le directeur de l'eau sollicite, en conséquence, la création **d'un emploi d'ingénieur subdivisionnaire** dont le titulaire du poste serait rattaché au responsable du service traitement.

*Transformations d'emplois :*

- 7 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343, en 7 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382 ;

- 2 postes d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382, en 2 postes d'ingénieur subdivisionnaire, échelle indiciaire brute 379-750 .

Par ailleurs, monsieur le directeur de l'eau rappelle que le service des ressources humaines de la direction se trouve sous la responsabilité d'un rédacteur qui anime une équipe composée de deux adjoints administratifs et de deux agents administratifs.

Rattaché hiérarchiquement à la division administrative juridique, personnel et marchés publics, il assure la gestion de près de 600 personnes (service des recrutements, des effectifs, maintien de la cohérence d'ensemble des appréciations, traitement des cas particuliers, interface avec la DRH).

Ces missions correspondent généralement à celles confiées à des attachés ; monsieur le directeur de l'eau demande, de ce fait, la transformation de ce poste de rédacteur, échelle indiciaire brute 298-544, en un poste d'attaché territorial, échelle indiciaire brute 379-780 .

### **Direction incendie et secours -**

#### *Créations d'emplois :*

Monsieur le directeur de la direction incendie et secours, afin de renforcer son équipe de direction sollicite la création **d'un poste d'administrateur territorial** qui serait chargé, sous son autorité, de la conduite des actions et du management à mener en particulier dans les secteurs des finances pour la partie prospective financière, contrôle de gestion et des marchés publics en matière d'expertise des procédures marchés-achats.

Dans le cadre du respect des engagements de maintien de l'âge moyen du corps pris lors du protocole d'accord signé le 25 juin 1992 entre le président de la communauté urbaine de Lyon et les syndicats CGT et CFDT des sapeurs-pompiers concernant les effectifs des sapeurs-pompiers professionnels, il convient de créer **10 postes de sapeur-pompier professionnel**. Ces créations porteraient l'effectif du corps à 1 060.

#### *Transformations d'emplois :*

- 6 postes d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382, en :

. 2 postes de rédacteur, échelle indiciaire brute 298-544 ;

. 2 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382 ;

. 2 postes de technicien territorial, échelle indiciaire brute 298-544.

- 7 postes d'agent d'entretien, échelle indiciaire brute 224-343, en 7 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343.

Monsieur le directeur du service incendie et secours sollicite également la transformation d'un emploi d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382 en un emploi d'agent de maîtrise, échelle indiciaire brute 249-427. Il justifie cette demande par le fait que les missions dévolues à ce poste, à savoir :

- suivre l'implantation des poteaux d'incendie et des bouches d'incendie normalisés, contrôler la réalisation des travaux en cours et en fin de chantier,

- veiller à la maintenance réalisée par des prestataires extérieurs, suivre les travaux de réparation, contrôler les besoins, etc.,

- suivre le budget alloué,

- réaliser des enquêtes de terrain afin d'identifier les tiers ayant occasionné des détériorations sur les poteaux et les bouches d'incendie,

relèvent plus des fonctions d'un agent de maîtrise que d'un agent technique qualifié.

### **Direction des ressources humaines -**

#### *Transformations d'emplois :*

- 14 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382, en 14 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343 ;

**B - Propose de délibérer en conséquence ;**

Vu le présent dossier ;

Vu le protocole d'accord signé avec les organisations syndicales le 25 juin 1992 ;

Vu sa délibération en date du 17 mars 1997 ;

Vu la délibération n° 91-2282 du précédent conseil en date du 8 juillet 1991 ;

Oùï l'avis de sa commission ressources humaines, incendie et secours ;

**DELIBERE****Procède :****1° - à la transformation d'emplois suivants :****Direction de la propreté -**

- 7 postes d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382, en 7 postes d'agent de maîtrise, échelle indiciaire brute 249-427 (n° 94530231, 0319, 0338, 0340, 1204, 1205, 1206),

- 10 postes d'agent technique, échelle indiciaire brute 232-364, en 10 postes d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382 (n° 94530228, 0241, 0347, 0350, 0352, 0356, 0360, 0361, 0362, 1209),

- 5 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382, en 5 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343 (n° 94531875, 1876, 1884, 1886, 1907) ;

**Direction de la logistique et des bâtiments -**

- 4 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343, en 4 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382 (n° 94400396, 0402, 0405, 0406),

- 6 postes d'agent technique, échelle indiciaire brute 232-364, en 6 postes d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382 (n° 94400209, 0210, 0211, 0212, 0213, 0214) ;

**Département de l'action foncière -**

- 2 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343, en 2 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382 (n° 94700039, 0045),

- 1 poste de technicien territorial chef, échelle indiciaire brute 393-612 en 1 poste d'ingénieur subdivisionnaire, échelle indiciaire brute 379-750 (n° 94900004) ;

**Direction des finances et du contrôle de gestion -**

- 3 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382, en 3 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343 (n° 94300032, 0035, 0036),

- 1 poste d'agent de maîtrise, échelle indiciaire brute 249-427, en 1 poste d'ingénieur subdivisionnaire, échelle indiciaire brute 379-750 (n° 94300042) ;

**Département développement urbain -**

- 1 poste d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382, en 1 poste d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382 (n° 94600231),

- 15 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382, en 15 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343 (n° 94600237, 0238, 0239, 0241, 0250, 0251, 0252, 0253, 0255, 0259, 0264, 0294, 0299, 0300, 0302),

- 1 poste d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382, en 1 poste d'agent de maîtrise, échelle indiciaire brute 249-427 (n° 94600229) ;

#### **Direction de la voirie -**

- 8 postes d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382 en :

- 2 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382 (n° 94520199, 0219),

- 5 postes de technicien territorial, échelle indiciaire brute 298-544, (n° 94520225, 0230, 0234, 0240, 0244),

- 1 poste d'agent de maîtrise, échelle indiciaire brute 249-427 (n° 94520251) ;

#### **Service juridique -**

- 2 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382, en 2 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343 (n° 94150007, 94150008) ;

#### **Direction de l'eau -**

- 7 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343, en 7 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382 (n° 94510630, 0658, 0660, 0661, 0662, 0666, 0667),

- 2 postes d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382, en 2 postes d'ingénieur subdivisionnaires, échelle indiciaire brute 379-750 (n° 94510601, 0602),

- 1 poste de rédacteur, échelle indiciaire brute 298-544, en 1 poste d'attaché territorial, échelle indiciaire brute 379-78 (n° 94510607) ;

#### **Direction incendie et secours -**

- 6 postes d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382, en :

. 2 postes de rédacteur, échelle indiciaire brute 298-544 (n° 94541107, 1111),

. 2 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382 (n° 94541114, 1125),

. 2 postes de technicien territorial, échelle indiciaire brute 298-544 (n° 94541130, 1135) ;

- 1 poste d'agent technique qualifié, échelle indiciaire brute 238-382 en 1 emploi d'agent de maîtrise, échelle indiciaire brute 249-427 (n° 94541100) ;

- 7 postes d'agent d'entretien, échelle indiciaire brute 224-343, en 7 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343 (n° 94541203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209) ;

#### **Direction des ressources humaines -**

- 14 postes d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382, en 14 postes d'agent administratif, échelle indiciaire brute 224-343 (n° 94200042, 0053, 0055, 0062, 0066, 0068, 0069, 0074, 0075, 0076, 0077, 0084, 94400427, 0428) ;

**2° - à la création d'emplois suivants :****Secrétariat général :**

- 1 poste d'ingénieur en chef 1ère catégorie 2° classe, échelle indiciaire brute 450-771 (n° 97120014),
- 1 poste d'attaché territorial, échelle indiciaire brute 379-780 (n° 97120015),
- 1 poste de technicien territorial, échelle indiciaire brute 298-544 (n° 97120016),
- 1 poste d'attaché territorial ou d'ingénieur subdivisionnaire, échelle indiciaire brute 379-780 pour l'attaché territorial ou 379-750 pour l'ingénieur subdivisionnaire (n° 97120017),
- 1 poste d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382 (n° 97120018) ;

**Direction de la logistique et des bâtiments :**

- 2 postes d'ingénieur subdivisionnaire ou d'attaché territorial, échelle indiciaire brute 379-750 pour les postes d'ingénieur subdivisionnaire ou 379-780 pour les postes d'attaché territorial (n° 97400439, 0440),
- 1 poste d'adjoint administratif, échelle indiciaire brute 238-382 (n° 97400438) ;

**Département développement urbain :**

- 1 poste de rédacteur, échelle indiciaire brute 298-544 (n° 97600325),
- 1 poste d'ingénieur subdivisionnaire, échelle indiciaire brute 379-750 (n° 97600326) ;

**Direction de la propreté :**

- 2 postes d'agent de salubrité, échelle indiciaire brute 232-364 (n° 97531933, 1934),
- 1 poste de conducteur spécialisé 2° niveau, échelle indiciaire 238-382, (n° 97531935) ;

**Direction de la voirie :**

- 1 poste d'ingénieur subdivisionnaire, échelle indiciaire brute 379-750 (n° 97520599),
- 1 poste de technicien territorial, échelle indiciaire brute 298-544 (n° 975200600),
- 1 poste d'agent technique échelle indiciaire brute 232-257 (n° 97520602),
- 1 poste de chargé de mission contractuel rémunéré sur la base de l'indice majoré 405 (n° 97520601) ;

**Direction de l'eau :**

- 2 postes d'ingénieur subdivisionnaire, échelle indiciaire brute 379-750 (n° 97510675, 0676) ;

**Direction incendie et secours :**

- 1 poste d'administrateur, échelle indiciaire brute 427-750 (n° 97541302),
- 10 postes de sapeur-pompier, échelle indiciaire brute 232-364 (n° 97541292, 1293, 1294 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301) ;

**3° - à la modification d'un indice de rémunération pour un emploi de négociateur foncier, l'indice majoré de rémunération passant de 750 à 615.**

La dépense annuelle en résultant prévue, dans la masse salariale 1998, sera prélevée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1998 - comptes 641 110 et 641 310 pour un montant de 4 875 000 F et sur le budget annexe de l'assainissement - compte 641 110 pour un montant de 1 195 000 F.

La date d'effet de ces mesures sera :

- pour les transformations et les créations d'emplois, le premier jour suivant le dépôt de la délibération en préfecture ;
- pour la modification de l'indice de rémunération du poste de négociateur foncier, à compter de la date de renouvellement du contrat.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,